

Que faire..... des gestionnaires ?

Deux publications très intéressantes nous sont parvenues ces dernières semaines qui apportent l'éclairage de l'institution sur les établissements scolaires du second degré : la première parue (en décembre 2006) concerne le rapport de l'Inspection Générale sur "l'EPLE et ses missions", la seconde, particulièrement destinée aux chefs d'établissement nous informe sur le "Relevé de conclusions sur la situation des personnels de direction" complété en annexe par une charte pratique de pilotage de l'EPLE. Cette dernière (cf/ BO n°8 du 22 février 2007) est fortement imprégnée par la précédente.

Qu'apprend-on de ces textes ?

- 1) - Qu'il faut recentrer l'EPLE sur ses missions d'enseignement et d'éducation : à l'heure où plus de 100 000 jeunes sortent sans diplômes du système éducatif, la proposition paraît pour le moins pertinente.
- 2) - Que les instances académiques et ministérielles doivent consentir une plus grande autonomie pédagogique aux établissements en se mettant à leur service par une aide et un soutien appropriés : remplacer la logique remontante par une logique descendante est probablement une bonne idée, reste à voir si la valorisation de l'esprit d'initiative et de responsabilité sur le terrain ne va pas se heurter aux frilosités locales.
- 3) - Qu'il faut contractualiser, programmer, mutualiser.....en évitant évidemment toute dérive bureaucratique.
- 4) - Qu'il faut organiser et professionnaliser les pôles administratifs des établissements, entendez par là les secrétariats de direction.

Toutes ces suggestions relèvent du bon sens, d'aucuns diraient "enfoncent des portes ouvertes".

Dans le rapport de l'I.G (55 pages) il n'y a pas 3 lignes sur le rôle du gestionnaire ; ces personnels ont-ils encore quelque chose à voir avec l'Etat ? Rien non plus sur la gestion financière, matérielle, immobilière, l'achat public, l'accueil, l'hébergement, la restauration des élèves ; il est vrai que la logistique et l'environnement de l'acte éducatif relèvent désormais des collectivités territoriales ; celles-ci apparaissent au mieux comme des partenaires obligés (forcément obligés) dans le cadre d'une contractualisation du système éducatif, au pire comme des dangers potentiels pour l'autonomie pédagogique de l'EPLE.

Les rapporteurs concèdent toutefois **"nous nous trouvons actuellement dans une période transitoire en matière de décentralisation. Le manque d'harmonie dans le partage des compétences et l'absence de concertation dans les financements peuvent aussi donner lieu à des dérives.....la double tutelle peut engendrer un risque d'incohérence....."**.
Salutaire lucidité.

Encore un effort.... Allons jusqu'au bout de la logique de décentralisation et construisons l'EPLE de demain sur les 4 piliers étayant solidement les collèges et lycées du futur:

- un conseil d'administration responsabilisé avec des administrateurs défrayés et un président choisi en dehors de la communauté scolaire,
- un chef d'établissement, fonctionnaire d'Etat, responsable pédagogique et éducatif à temps plein, véritable professionnel de la réussite des élèves,
- un gestionnaire territorial, correspondant de la collectivité, ayant autorité sur les finances, la logistique, toute la logistique éducative y compris la santé scolaire, les personnels de laboratoires, la maintenance informatique etc ...
- un agent comptable, percepteur d'EPLE, fonctionnaire des Finances.

Les utopies d'aujourd'hui ne pourraient-elles pas devenir les vérités de demain ?